

Image not found or type unknown



étudiant et salarié en CDI, je viens de recevoir une OQTF

Par **Bobb**, le 14/12/2011 à 02:07

Bonjour,

il y a quelques jours j'ai reçu un refus de renouvellement de titre de séjour avec OQTF... j'ai contacté un avocat afin de déposer une demande recours.

la question qui se pose ici est que je suis salarié en CDI, donc je voudrais savoir si je peux continuer de travail en attendant le procès (3mois normalement).

Est ce que la préfecture peut me fournir un récépissé pdt ce délais?

merci de votre aide